

# CYCLES DE PERFECTIONNEMENT STATISTIQUE ET ANALYSE DES DONNÉES



## PUBLIC CONCERNÉ

- Professionnel(les) de l'assurance, de la banque et de la finance
- Révision des fondamentaux dans une optique d'application au contexte professionnel
- Niveau mathématique équivalent à un bac+3 à dominante mathématique
- Connaissances élémentaires en probabilités et mathématiques générales

## OBJECTIFS

- Comprendre et mettre en œuvre des tests statistiques à partir d'exemples simples
- Estimer les paramètres d'une loi et calculer des intervalles de confiance
- Maîtriser la mise en œuvre informatique sur le logiciel R des méthodes d'analyse de données
- Interpréter des résultats
- Développer un regard critique sur l'adéquation de la méthode utilisée par rapport aux objectifs de l'analyse
- Tests statistiques, tests paramétriques et tests non paramétriques
- Algèbre linéaire
- Analyse factorielle et analyse en composantes principales
- Classification et partitionnement

## MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Supports de cours dématérialisés
- Exercices et présentation d'exemples d'application des méthodes sur logiciel
- Exercices à réaliser en dehors des sessions
- Cas pratique
- Remise d'une attestation individuelle de formation

## PROGRAMME

- Modèles statistiques, modèles paramétriques et modèles non paramétriques
- Estimateurs et méthodes d'estimation

## MODALITÉS

- **Durée : 35 heures réparties sur 10 demi-journées d'avril à juin**
- Horaire : 9h-12h30 ou 14h-17h30
- Lieu : Paris intramuros
- Droits d'inscription pour 2019\* : 1 910 €
- Formateur : Olivier BONIN (Ingénieur des Ponts, des Eaux et des Forêts, Docteur en statistique, et Chercheur à l'IFSTTAR)
- Si vous êtes membre de l'IA cette formation vous rapportera



\*TVA non applicable cf. art 261-4-4 du CGI)

## PLUS D'INFOS ?

 formation@institutdesactuaire.fr

 01 44 51 72 79

 www.institutdesactuaire.com

**IRM** institut du risk  
management

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11 75 44451 75 auprès du préfet de région IDF.  
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.